

Santé en milieu carcéral : qu'en est-il des soins et du cadre légal ?

Chantal Gerber (PS)

La fermeture de la prison de Porrentruy et la future mise en service de la prison de Moutier impliquent une réorganisation des prestations de santé en détention.

Avant de prendre des décisions sur les aspects opérationnels - choix du prestataire, organisation du suivi, répartition des tâches - il apparaît opportun de questionner la vision stratégique du Canton en matière de santé en milieu carcéral, ainsi que les exigences légales et les standards auxquels il doit se conformer.

Cette transition offre l'occasion de se pencher sur les questions de mise en application des obligations légales du Canton, au niveau des prestations à garantir et à la manière d'assurer la continuité des soins, tant physiques que mentaux.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Quelles sont les obligations légales du Canton en matière de santé en milieu carcéral, pour la santé physique et la santé mentale, notamment au regard du principe d'équivalence des soins, de la Constitution fédérale, du code pénal et des standards internationaux (CPT, Règles Mandela, OMS) ?**
- 2. Sur quelles bases légales, recommandations ou standards le Canton s'appuie-t-il aujourd'hui pour définir les prestations de santé à garantir en détention, ainsi que les priorités, responsabilités et exigences de qualité ?**
- 3. Le Gouvernement a-t-il examiné la possibilité de mettre en place, pour l'ensemble des établissements pénitentiaires (Moutier et Delémont), une unité de santé réunissant les différents intervenants médicaux - médecins généralistes, psychiatres et infirmières - afin de faciliter la collaboration clinique, la transmission d'informations et les décisions thérapeutiques ?**
- 4. Une réflexion est-elle en cours concernant la mise en place d'un dossier médical pénitentiaire informatisé, sécurisé et accessible aux professionnels autorisés, afin d'éviter les ruptures de suivi, notamment lors des transferts ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Chantal Gerber (PS)

Co-signataires

- Lisa Raval (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)
 - Nicolas Girard (PS)
 - Pierre-André Comte (PS)
 - Sarah Gerster (PS)
 - Florence Chaignat (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)

- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Christophe Badertscher (PS)
- Héroïse Girardin (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Martial Farine (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Jeanne Lusa (PS)

Intervention déposée officiellement le 16 mars 2026